



SOCIETE DE GESTION DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT
PORT

ENTREPRISE PORTUAIRE DE SKIKDA

Société par actions au capital de: 3.500.000.000.00 DA

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire
de l'Entreprise Portuaire de Skikda du 17 Janvier 2010

L'an deux mille dix et le dix sept du mois de Janvier ,à onze heures ,s'est réunie au siège de la société de la gestion des participations de l'état "**PORTS**" par abréviation < **SOGEPORTS** > sise , 7 chemin Belkacem Amani Paradou Site SIDER Hydra - Alger , l'assemblée Générale extraordinaire de l'Entreprise portuaire de Skikda , société par action au capital de **3.500.000.000 DA** .

Ordre du jour : cession et transfert des équipements et du personnel de l'activité remorquage de l'Entreprise Portuaire Skikda (**EPS**) à la société de gestion des terminaux marins à hydrocarbures (**STH**) .

Résolution N° 01 :L'Assemblée Générale de l'EP. Skikda en référence à la décision interministérielle pertinente :

- Adopte le principe de cession et transfert de cinq (05) remorqueurs avec leur personnel de l'activité remorquage vers la société de gestion des terminaux marins à hydrocarbures (**STH**).
- Mande le conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre cette résolution en les formes légales et statutaires requises.
- Soumet le dossier selon les règles établies à l'approbation finale du conseil de participation de l'Etat (**CPE**) .

Résolution N° 02 : L'Assemblée Générale extraordinaire de l'Entreprise publique économique société par action Entreprise portuaire de Skikda donne tous pouvoir au conseil d'Administration à l'effet d'accomplir les formalités réglementaires de publicité légale.